

Séminaire de formation continue

L'audition des enfants dans les procédures relatives au droit de la famille

28 et 29 août 2025

Contenu

Ce cours répond à la question de savoir comment conjuguer au mieux le droit d'être entendu et la réalité juridique et psychologique de chaque enfant. Il comprend une partie théorique et une partie pratique.

Dans la partie théorique, des conférences présentent les fondements de la psychologie de la communication, donnent des informations détaillées sur la façon de mener un entretien avec un enfant et aident à comprendre sa vision du monde, afin de savoir comment interpréter ses déclarations et l'importance qu'il convient de leur accorder. La question du conflit de loyauté que peut ressentir l'enfant, notamment lorsque les relations entre les parents sont hautement conflictuelles, fait également l'objet d'un exposé. Enfin, une conférence présente, sur la base de la jurisprudence actuelle, la manière dont les tribunaux tiennent compte de la volonté de l'enfant. La partie pratique de ce cours donne l'occasion aux participant-e-s d'entraîner la procédure d'audition en petits groupes et de partager leurs expériences.

Public cible

Juges, greffiers/ères, curateurs d'enfants, avocat-e-s, membres des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, collaborateurs/trices des services sociaux, des services de la protection de la jeunesse et de l'enfance, travailleurs/euses sociaux/ales, médiateurs/trices

Direction

Alexandra Jungo, Professeure à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg

Responsable de la formation

Micaela Vaerini, docteure en droit, avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la famille, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

Date

Judi 28 et vendredi 29 août 2025, de 9h15 à 17h00

Frais d'inscription

CHF 600.-

Délai d'inscription

20 août 2025

Intervenant·e·s

Nicole Eugster, psychologue spécialiste en psychologie légale FSP et experte psychosociale SSPL

Stéphane Raemy, avocat, diplômé en protection de l'enfant (IUKB), Président du Tribunal civil de la Sarine

Marie Schäfer, docteure en droit, juge assesseur à la Justice de paix de la Sarine, Fribourg, psychologue-psychothérapeute spécialisée FSP travaillant en délégation dans un cabinet

Micaela Vaerini, docteure en droit, avocate spécialiste FSA droit de la famille, lectrice à l'Institut de Recherche et de Conseil dans le domaine de la famille, chargée d'enseignement à l'Université de Genève, responsable de la formation

Lieu

Centre de formation continue de l'Université de Fribourg

Inscription et organisation

Service de la formation continue, Université de Fribourg

Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Tél.: 026 300 73 39

E-mail: formcont@unifr.ch

Inscription en ligne > www.unifr.ch/formcont

Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit; la somme de CHF 100.- sera facturée pour couvrir les frais administratifs. En cas de désistement entre 2 et 4 semaines avant le début de la formation, la moitié du montant d'inscription sera facturée. La totalité de la finance d'inscription sera exigée si la renonciation est communiquée moins de 2 semaines avant le début de la formation.

L'abandon en cours de formation n'implique pas de remboursement. En cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions, les organisateurs se réservent le droit d'annuler ou de reporter la formation, ce qui implique alors un remboursement total de vos frais d'inscription.

Inscription et organisation

Service de la formation continue

Université de Fribourg

Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Tél: +41 (0)26 300 73 39

E-mail: formcont@unifr.ch

www.unifr.ch/formcont